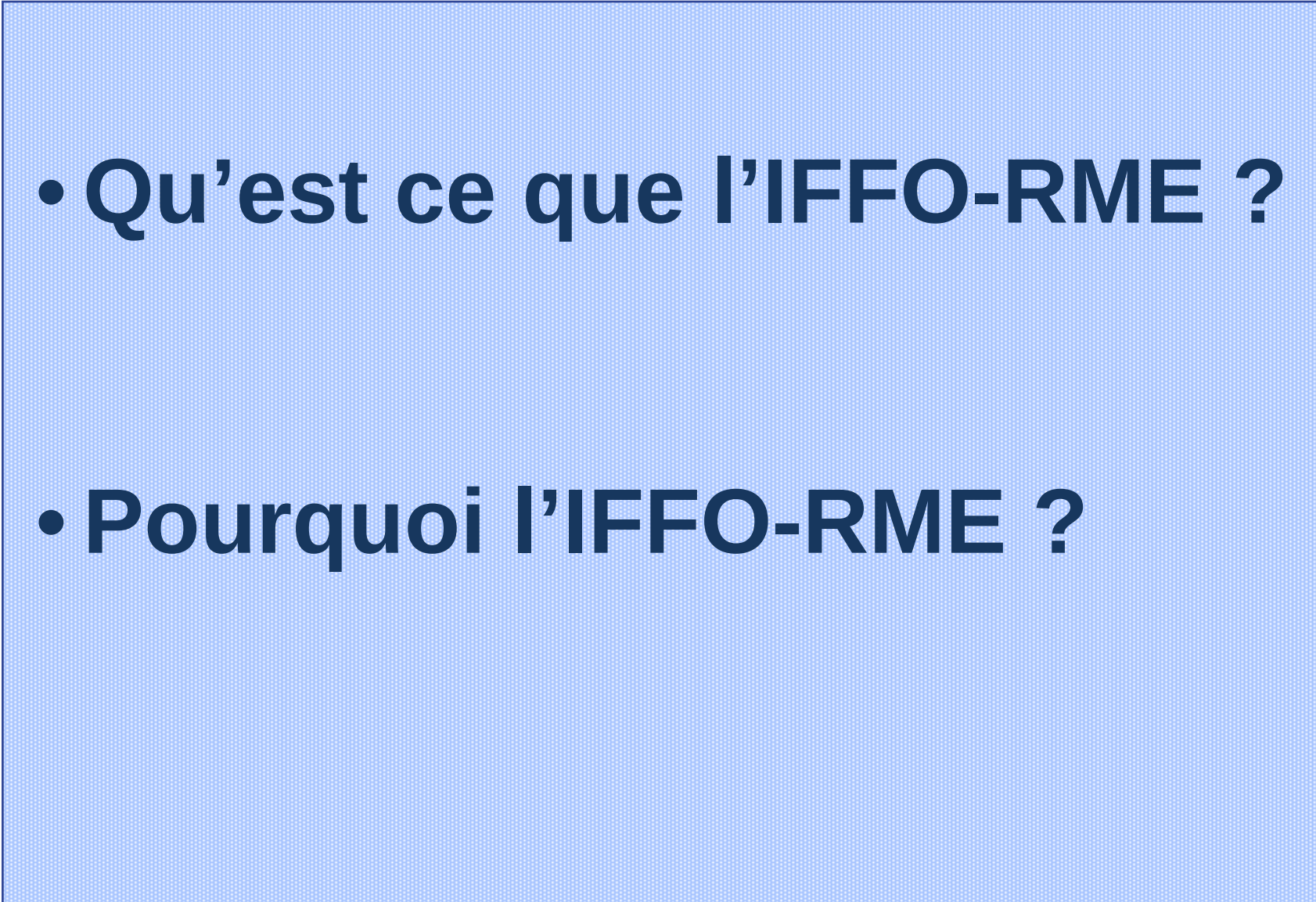


Les outils de communication

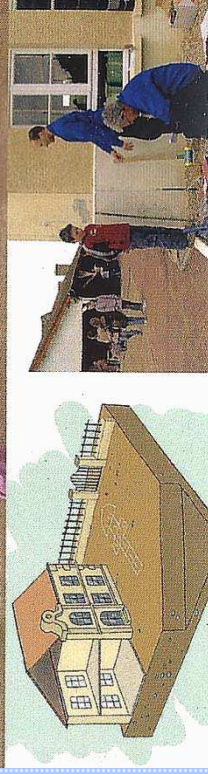
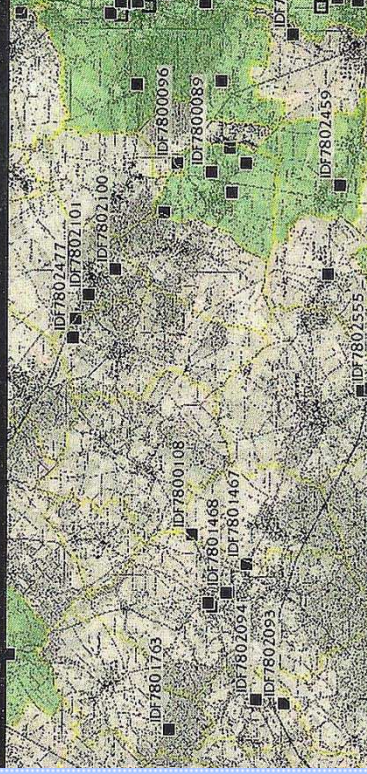
- 
- 
- **Qu'est ce que l'IFFO-RME ?**
 - **Pourquoi l'IFFO-RME ?**

Auprès des :

- **personnels de l'établissement**
- **élèves**
- **parents**
- **intervenants et prestataires réguliers**

Film

Anciens sites industriels et établissements scolaires



PLAQUETTE D'INFORMATION



Diagnostiquer les sols

dans les lieux accueillant
les enfants et les adolescents



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'écologie,
de l'énergie,
du développement
durable
et de la mer

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Des questions-réponses

guide d'information

GUIDE D'INFORMATION

à l'attention
des chefs d'établissement
et directeurs d'école

DIAGNOSTIQUER LES SOLS

*dans les lieux accueillant
les enfants et les adolescents*



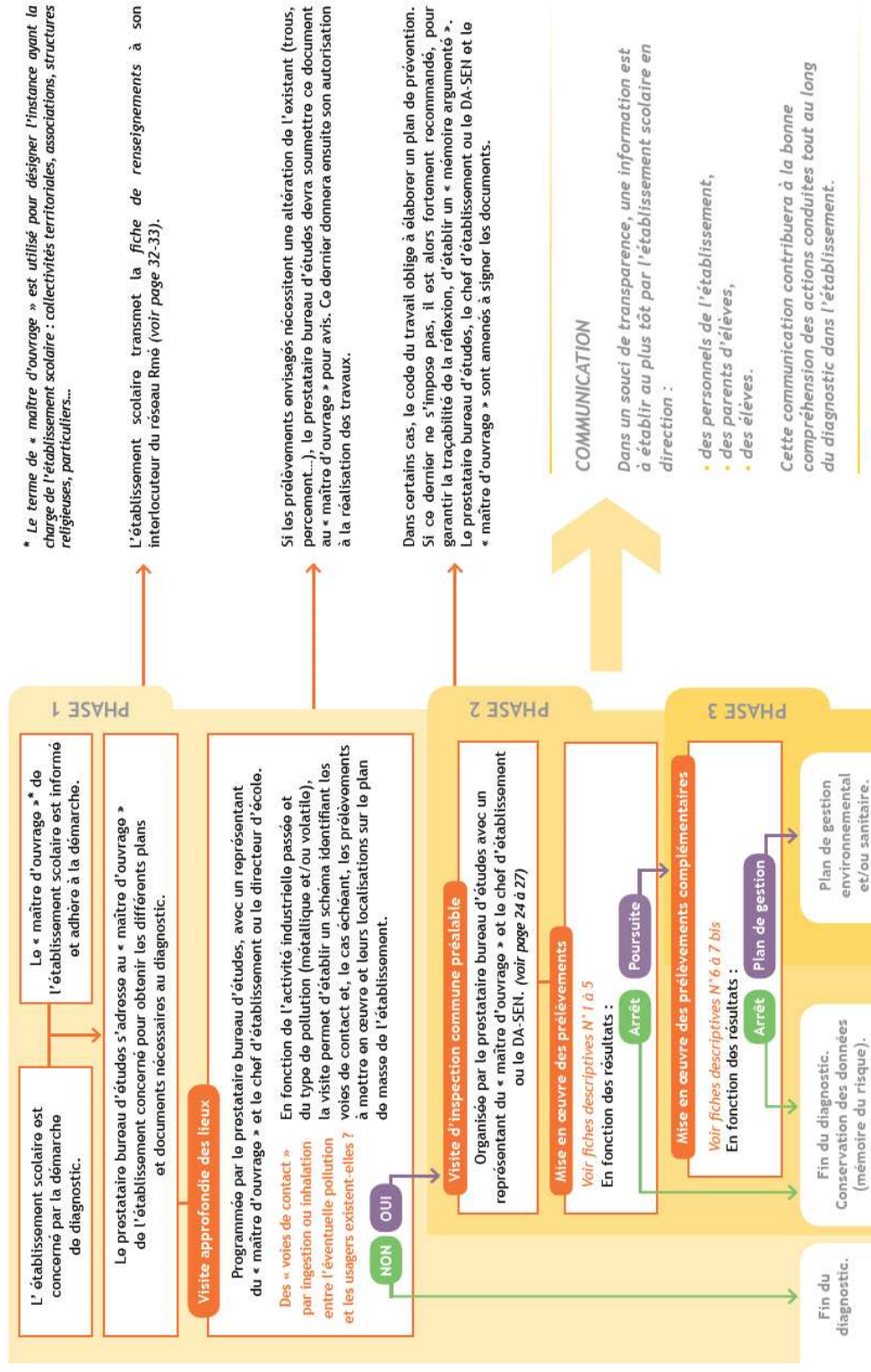
Édition 2013

➤ objectifs pratiques

➤ Objectifs pédagogiques
et culturels du risque

guide d'information

Partie 1 / DÉROULEMENT D'UN DIAGNOSTIC



guide d'information

Partie 1 / TYPOLOGIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DESCRIPTION

N°1

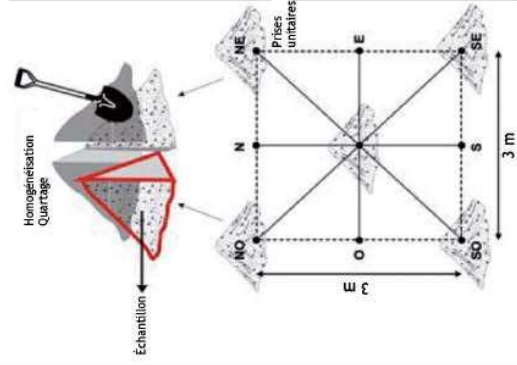
ÉCHANTILLONNAGE DES SOLS DE SURFACE

DESRIPTIF

Cette opération consiste en un prélèvement des sols en surface au niveau des seules aires de jeux fréquentées par les enfants. L'intervention, localisée, génère peu de perturbations.

Le point d'échantillonnage aura été préalablement positionné sur le plan de masse de l'établissement scolaire.

Du sol est prélevé en surface au moyen d'une petite pelle en acier inox, avec enlèvement de la végétation et/ou cailloux. Eventuellement, une analyse sera menée sur site au moyen d'un analyseur portable après tamisage du sol. Le temps de comptage de l'appareil est de 2 à 5 minutes.



Chaque échantillon est formé, en moyenne, par le mélange de 4 à 6 petits prélèvements de sol répartis sur une surface de 3 x 3 m à 6 x 6 m selon les sites.

Chaque échantillon est conditionné dans un bocal (0,5 à 1 litre) ou des sachets hermétiquement fermés et adaptés aux polluants recherchés.

Maternelle uniquement
Classe d'âge : 0-6 ans

Les opérateurs sont tenus de porter des équipements de protection individuelle



DURÉES

Intervention : ¼ journée à 1 journée.
Echantillonnage : 15 à 20 minutes.

CONTRAINTES

- Utilisation de matériels coupants (pelle, bœaux...).
- Utilisation de matériels de petite taille (glacières, éventuellement analyseurs...).
- Intervention d'un opérateur ou deux si la zone de prélèvement est isolée.
- Des allées et venues intérieur / extérieur sont possibles.

RECOMMANDATIONS

- L'intervention peut se faire durant le temps scolaire.
- Pour la bonne réalisation des prélèvements et/ou pour des raisons de sécurité, interdire aux élèves l'accès à la zone d'intervention (barrière, panneaux d'interdiction...).
- Veiller à ce que les opérateurs puissent accéder à l'établissement scolaire et à identifier les circulations qui en découlent (plan de circulation).

guide d'information

Partie 1 / TYPOLOGIE DES PRÉLEVEMENTS ET DESCRIPTION

N° 6

MESURE ET ÉCHANTILLONNAGE DE L'AIR AMBIANT DES LIEUX DE VIE Échantillonnages témoins

Primaire et
secondaire

DESRIPTIF



Station météo positionnée à l'écart des bâtiments

Cette opération consiste au prélèvement de l'air ambiant des classes ou lieux de vie des élèves dans des conditions et sur une période de temps qui s'approchent des conditions dans lesquelles les enfants respirent. La même opération peut être réalisée en sus dans des pièces situées en dehors de l'influence de l'ancien site industriel («témoin intérieur»). Une mesure de l'air ambiant à l'extérieur du bâtiment est également envisageable («témoin extérieur»).

Les points d'échantillonnage auront été préalablement positionnés, sur le plan de masse de l'établissement scolaire.

Une enquête visant à caractériser l'environnement du point de mesure et à identifier les éventuelles interférences «domestiques» sur les résultats de la mesure de l'air, est conduite auprès du chef d'établissement ou du directeur d'école.

Une station météo (tripode) est installée dans la cour ou tout autre lieu dégagé situé à proximité des points de prélèvements.



Témoin intérieur

L'air ambiant est aspiré à 1 mètre au-dessus du sol par une pompe de prélèvement et analysé sur site au moyen d'analyseurs portables.

Enfin, l'air du sol est prélevé au moyen de petits supports qui adsorbent les substances présentes dans l'air sur une durée de 5 à 8 heures en continu. Plusieurs petites pompes peuvent être montées en parallèle dès lors que plusieurs substances sont analysées.

Les prélèvements sont conditionnés à l'abri de l'air, des chocs et de la lumière. Le site est remis en état et nettoyé.

DURÉES

Intervention : 1 journée.
Échantillonnage : 6 heures à 9 heures sans interruption.

CONTRAINTES

- Utilisation de matériels installés sur une période de quelques heures sans surveillance permanente de l'intervenant.
- Intervention d'un opérateur ou deux si la zone de prélèvement est isolée.
- Des allées et venues intérieur/extérieur sont possibles.
- L'opération ne doit pas être interrompue et/ou perturbée durant la durée du prélèvement.
- L'aération des locaux ainsi que l'entretien ménager dans la pièce et/ou à proximité immédiate sont à proscrire sur la durée du prélèvement (à renseigner sur la fiche d'enquête préalable).

RECOMMANDATIONS

- L'intervention peut se faire durant le temps scolaire, mais de préférence en dehors des heures de classes.
- Pour la bonne réalisation des prélèvements et/ou pour des raisons de sécurité, interdire aux élèves l'accès à la zone d'intervention (barrière, panneaux d'interdiction...), y compris aux câbles électriques s'il y a lieu.
- Echanger avec le bureau d'études sur la délimitation préalable du périmètre et des conditions horaires d'intervention.
- Veiller à ce que les opérateurs puissent accéder à l'établissement scolaire et à identifier les circulations qui en découlent (plan de circulation).

guide d'information

Partie 1 / VISITES COMMUNES ET PLAN DE PRÉVENTION

Les différentes actions, en fonction de leur nature, relèvent d'un ou plusieurs acteurs : chef d'établissement, directeur d'école ou DA-SEN, « maître d'ouvrage » et/ou « entreprises extérieures », notamment bureaux d'études.

Le Code du travail (Article R4512-6) prévoit une démarche de sécurité, et en particulier une « *inspection commune préalable* » qui permet de déterminer s'il est nécessaire d'établir un « *plan de prévention* ».

Ce document définit les risques d'interférences entre l'intervention du bureau d'études et la vie de l'établissement scolaire ainsi que les mesures prises pour prévenir ces risques.

Selon la circulaire* relative aux diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents, concernant les établissements scolaires publics, on distingue deux entreprises utilisatrices : la collectivité territoriale, « maître d'ouvrage » employant certains personnels non enseignants (la commune pour les écoles, le département pour les collèges et la région pour les lycées), ainsi que l'Education nationale employant notamment les personnels enseignants.

• Dans le premier degré : le plan de prévention est arrêté par le maître, le DA-SEN et l'entreprise extérieure. La commune, « maître d'ouvrage », s'assure de l'exécution des mesures définies par le plan de prévention.

• Dans le second degré : le plan de prévention est arrêté, selon l'établissement, par le président du Conseil Général ou du Conseil Régional, le chef d'établissement et l'entreprise extérieure. Le département ou la région, en tant que « maître d'ouvrage », s'assure de l'exécution des mesures définies par le plan de prévention.

* Consulter la page 12 de la circulaire du 4 mai 2010, signée par le Ministère du développement durable, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la santé et des sports, relative aux diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents.
www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-et-sols-pollues-.html

Au cas par cas et au regard des échantillonnages prévus, s'il existe des risques d'interférences entre les activités des différents acteurs, un plan de prévention est arrêté d'un commun accord.

Si l'élaboration du plan de prévention ne s'impose pas, il est recommandé d'établir un mémoire argumenté lors de la visite d'inspection commune préalable afin de garantir la traçabilité de la réflexion.

Ce mémoire argumenté qui n'est pas destiné à remplacer le plan de prévention, pourra préciser pour chaque type d'échantillonnage à mettre en œuvre :

- le plan de circulation,
- les zones de balisage ou de barrière à mettre en place,
- d'éventuelles consignes spécifiques.

Il définit également les obligations qui incombent à chacun.

Sur le site www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-et-sols-pollues-.html, pour chaque échantillonnage, une fiche *Visite d'inspection commune* est téléchargeable. (Voir ci-après, l'exemple correspondant à la fiche n°1).

Brochés, ces rapports pourront former le mémoire argumenté du diagnostic de l'établissement scolaire.

guide d'information

Partie 1 / VISITES COMMUNES ET PLAN DE PRÉVENTION

Visite d'inspection commune préalable à l'échantillonnage des sols de surface

Référence : Fiche descriptive N°1

RAPPEL DES CONTRAINTES

- Utilisation de matériels coupants (pelle, bœaux...).
- Utilisation de matériels peu encombrants (glacières...).
- Autres (analysesurs).
- La réalisation de ce prélèvement nécessite l'intervention d'un seul opérateur et si la zone de prélèvement est isolée, alors deux opérateurs sont nécessaires à l'opération.

FOURNITURES DE FLUIDES :

Oui ☐ Non ☐

Si oui, lesquels (électricité...) :

.....

COACTIVITÉ

Oui ☐ Non ☐

Remarque : Les personnels intervenants sur site seront informés des mesures de sécurité (incendie, amiante...) et de sûreté (risques majeurs, pevis...) propres à l'établissement scolaire et devront s'y conformer le cas échéant.

GÊNE SONORE :

Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez les mesures correctives (activités bruyantes en dehors des heures de classe, éloignement...) :

.....

MESURES DE SÉCURITÉ :

A LA CHARGE DU :

Balisage Bureau d'études ☐ Autres : ☐

Barrière Bureau d'études ☐ Autres : ☐

Plan de circulation Bureau d'études ☐ Chef d'établissement ou DA-SEN ☐ Maître d'ouvrage ☐

NECESSITÉ D'UN PLAN DE PRÉVENTION :

Oui ☐ Non ☐

Si non, pourquoi ?

.....

IDENTIFICATION DES PIÈCES À PRODUIRE :

.....

Date :

Prestataire bureau d'études (nom et signature) :

Maître d'ouvrage (nom et signature) :

Chef d'établissement ou DA-SEN (nom et signature) :

Autre(s) (nom et signature) :

Visite d'inspection commune de fin d'échantillonnage des sols de surface

REMISE EN ÉTAT D'ORIGINE :

Complète ☐ Incomplète ☐

Si incomplète, précisez les mesures correctives :

.....

.....

.....

.....

.....

NETTOYAGE :

Réalisé ☐ Non réalisé ☐

RENDU ÉVENTUEL DES CLEFS ET AUTRE MATÉRIEL DE L'ÉTABLISSEMENT :

Oui ☐ Non ☐

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Prestataire bureau d'études (nom et signature) :

Maître d'ouvrage (nom et signature) :

Chef d'établissement ou DA-SEN (nom et signature) :

Autre(s) (nom et signature) :

guide d'information

Partie 2 / RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Cette campagne nationale de diagnostics environnementaux est l'occasion d'engager avec les élèves une réflexion sur les pollutions des sols et les voies de transfert entre milieux sol/eau/air. Cette thématique relève d'une éducation :

- **au développement durable :**
 - circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004 relative à la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD),
 - circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007 relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD),
- **aux risques majeurs :**
 - circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs,
- **à la responsabilité et à la citoyenneté :**
 - circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire : sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité.

Si les programmes disciplinaires ne permettent pas une identification précise de ces sujets, de nombreux points d'ancrage existent tout au long de la scolarité, dont quelques exemples sont listés ci dessous.

Dans le second degré :	
Géographie	Classe de 6 ^{ème} : • Mon espace proche : paysages et territoire • Habiter la ville, le monde rural, les littoraux, les espaces à fortes contraintes Classe de 5 ^{ème} : • Les enjeux du développement durable Classe de 3 ^{ème} : • Aménagement et développement du territoire français
Histoire	Classe de 4 ^{ème} : • L'âge industriel Classe de 3 ^{ème} : • L'évolution du système de production et ses conséquences sociales
Sciences de la Vie et de la Terre	Classe de 3 ^{ème} : • Responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement
Sciences Physiques et Chimie	Classe de 5 ^{ème} : • L'eau dans notre environnement Classe de 4 ^{ème} : • L'eau solvant • Composition de l'air
Technologie	Classe de 5 ^{ème} : • Habitat et ouvrages
Thèmes de convergence	Thème 2 : Développement durable Thème 6 : Sécurité

Dans le premier degré :

Sciences expérimentales et Technologie	• L'eau : une ressource • L'air et les pollutions de l'air • Les déchets : réduire, réutiliser, recycler
Géographie	• Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves • Produire en France
Instruction civique et morale	• Les règles de sécurité • Les gestes de premiers secours

Les pages web Enseignants

Disponibles à partir du site de l'IFFORME www.iffro-rme.fr/Enseignants-SSP/preambule.html, ces pages proposent aux enseignants un rappel synthétique :

- de la démarche : de « l'héritage industriel » au « diagnostics environnementaux »,
- des études de cas,
- des outils pédagogiques en téléchargements,
- des pistes de recherches...



Un film présentant la démarche générale

Développé par le ministère en charge du développement durable et par l'IFFO-RME, ce film court présente à la lumière du retour d'expérience, le pourquoi, les enjeux et les modalités de mise en œuvre des diagnostics des sols. Une première version du film, réalisée en 2010, est également disponible.



Un CD-ROM interactif

Développé par le BRGM, ce CD-ROM propose des animations pédagogiques et conviviales pour tout comprendre sur les sites et sols pollués. Cette application est également disponible sur Internet : www.brgm.fr



Une exposition et le « cahier de l'élève »



Sites Internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Diagnostiquer-les-lieux.html>

Le site comprend un espace « Enseignants »

<http://basias.brgm.fr>

BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

http://www.brgm.fr/brgm/Sites_sols_poll/main_content.html

Une infographie pour tout comprendre sur les sites et sols pollués

<http://www.iffi-rme.fr>

Documents et liens vers les différents sites

Sites Internet



ÉNERGIE, AIR ET CLIMAT

PRÉVENTION DES RISQUES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRANSPORTS

VILLE DURABLE

AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION DURABLE

PRÉVENTION DES RISQUES

Etablissements sensibles

Établissements scolaires
26 mai 2011 - PRÉVENTION DES RISQUES

Sommaire :

► Diagnostiquer les lieux accueillant les enfants et les adolescents

► Etablissements dont la construction est en projet

Diagnostiquer les lieux accueillant les enfants et les adolescents

Le 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013 prévoit à son action **sur l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués** du fait d'anciennes activités industrielles. Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé. Les aires de jeux et espaces verts attenants sont également concernés.

Cette démarche est désormais traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de

- Circulaire "Etablissements sensibles" du 8 février 2007
- Circulaire du 8 août 2007
- Circulaire du 4 mai 2010
- Circulaire du 17 décembre 2012
- Plaquette d'information
- Fiches Questions-Réponses

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009
- Film "Anciens sites industriels et établissements scolaires"

Sites Internet



Préambule

Héritage industriel

PREAMBULE

L'Etat a engagé une démarche proactive et systématique pour vérifier la qualité des sols dans les établissements sensibles (crèches, écoles, collèges, lycées) construits sur d'anciens sites industriels, dans le cadre du Plan National Santé Environnement 2 (PNS2).

Des diagnostics des sols vont ainsi être réalisés au sein des établissements scolaires. Cette campagne est l'occasion de développer, auprès des élèves, un volet pédagogique sur la thématique des sols pollués.

Ces pages ont été construites pour accompagner les enseignants dans cette voie. Elles répondent à des préoccupations éducatives qui nécessitent de faire état des cadres existants (réglementation, santé, mesures...) et de leurs limites. Vous trouverez aussi des éléments clés sur l'ensemble de la démarche de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents, sur les acteurs ainsi que des études de cas recensées sur les territoires.

Des supports et ressources pédagogiques sont également disponibles en téléchargement :



- > un film d'une durée de 7 minutes,
- > une plaquette d'information,
- > les entrées disciplinaires privilégiées dans les programmes de primaire et de collège,
- > une exposition en 6 panneaux à destination du premier degré accompagné d'une aide pédagogique,
- > un guide d'information à destination des directeurs et chefs d'établissement,
- > une liste de questions-réponses.

Le propos qui s'intègre, par ailleurs dans une éducation au développement durable pré suppose une approche du territoire, en particulier à travers l'histoire de son aménagement, des héritages industriels (friches, pollutions) et à l'heure actuelle des usages nécessaires à la vie de nos sociétés.

Cette action ne prend pas en compte les questions de pollutions chroniques des sols tel que les épandages ou autres produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture, ni les rejets atmosphériques des industries en fonctionnement ou les dépôts sauvages superficiels entreposés dans des décharges sauvages.

Par ailleurs, seules les communes de plus de 5000 habitants sont concernées par l'opération à ce jour.

RESSOURCES

> Film sur les anciens sites industriels

> Plaquette d'information

> Guide d'information

> Liste de questions-réponses

> Entrées dans les programmes

> Exposition 1er degré

> Article 43 de la loi « Grenelle 1 » promulgué le 3 août 2009

> Plan National Santé Environnement 2

Liens utiles :

> IFFO RME

> Interlocuteurs RMé

> MEDDTL

> Base de données Basias

> BRGM

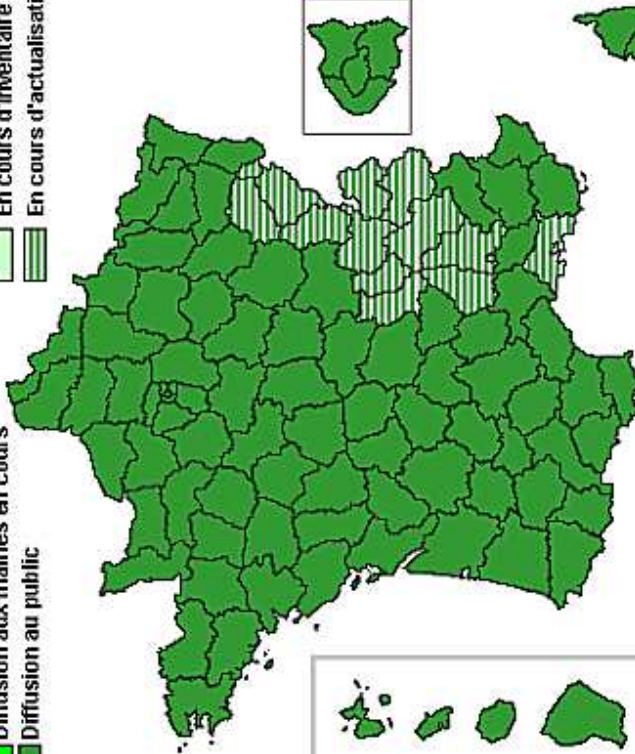
Sites Internet



Sciences pour une Terre durable



Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



basias.brgm.fr

Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Présentation

Définitions

Contexte législatif

Accès aux données

Résidus marées noires

Croisement Basias / AEP

Etablissements sensibles

Droits d'usage

→ Retour accueil

Liens

Aide

Contact / FAQ

Diffusion aux mairies en cours

Diffusion au public

En cours d'inventaire

En cours d'actualisation

Télécharger les prévisions de diffusion

L'accès aux données et leur téléchargement sont gratuits

VALORISATION NATIONALE ET COMPLEMENT DE L'INVENTAIRE

- [Stockage des résidus pétroliers liés à des naufrages](#)
- [Protection des captages d'Alimentation en Eaux Potable](#)
- [Diagnostic des sols dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents](#)

11 Février 2013

Date de mise à jour des données : 17/12/2012

Sites Internet



TOUT COMPRENDRE

SUR LES SITES ET SOLS POLLUÉS



bienvenue sur le site :

TOUT COMPRENDRE
sur les sites et sols pollués

[Commencez la visite](#)

► **Version avec Bruitages**
(connexions haut débits conseillées)
cliquez ici !

► **Version sans Bruitages**
(connexions bas débits conseillées)
cliquez ici !

► **Plein écran**

ACCUEIL

Glossaire

Aide

Crédits

Centre scientifique et technique BRGM - 3, avenue Claude-Duillet - BP 30309 - 45060 Orléans Cedex 2 - France
Tel. +33 (0)2 38 64 34 34 - Fax +33 (0)2 38 64 35 18 Courriel : webmaster@brgm.fr

Sites Internet




[Accueil](#)
[Médias](#)
[Formations](#)
[Supports pédagogiques](#)
[Ressources du formateur](#)
[Initiatives territoriales](#)

Les actualités Risques Majeurs et protection de l'Environnement

Résolument innovant dès son origine en 1991, le réseau de formateurs Risques Majeurs éducation (RME) a été mis en place par le Ministère en charge du Développement Durable. En 1997, ce réseau s'est constitué en Institut pour réfléchir, proposer, animer et développer des actions d'information et de formation aux risques majeurs. Opérateur du MEDDE, l'**IFFO-RME** est signataire d'une convention avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (Ministère de l'Intérieur) et a l'agrément du Ministère de l'Éducation nationale.

En savoir plus sur l'IFFO-RME

[L'IFFO-RME et le réseau RMé](#)
[Le Risque Majeur ?](#)
[La Pro@im](#)
[Plan du site](#)

Recherche

Les actualités du réseau RMé

Signature d'une convention entre l'IFFO-RME et l'IRSN



Sylvette Pierron, présidente de l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement et Jacques Repussard, directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire ont signé le renouvellement de leur convention, mardi 20 novembre au salon des mairies.

Depuis 2008, ces deux organismes sont partenaires pour initier et accompagner des actions d'information et d'éducation, en direction du public et des acteurs des territoires.

Les actualités sur le Risque Majeur

10ème forum international de la météo et du climat



Le Forum International de la Météo et du Climat est un événement international créé en 2004 autour du thème du changement climatique. Ses principaux objectifs sont de sensibiliser le public aux enjeux du climat et de l'environnement et de fournir aux professionnels une plateforme internationale d'échanges et de réflexions, de valoriser les compétences et de créer une synergie.

Ce forum se tiendra du 28 mars au 1er avril 2013 à Paris sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Contact

IFFO-RME
9 rue Jacques Louvel-Tessier
75 010 Paris
Tél : 01 44 72 06 25
contact@iffo-rme.fr

Sites Internet

IFRME
Institut Français des Formateurs
Risques Majeurs et protection de l'Environnement

Accueil Formations Supports pédagogiques Ressources du formateur Initiatives territoriales

Ressources du formateur

Vous trouverez dans cette rubrique :

- Des liens permettant d'accéder à des sites internet sur les risques majeurs,
- Le signal national d'alerte en téléchargement (**rubrique son**)
- Une photothèque,
- D'autres ressources : témoignages de formateurs RME, bulletins d'informations, les archives de la rubrique actualités ...

Les liens

- Articles de formateurs RME
- Sélection de sites internet sur les risques majeurs
- Les sites internet des académies, dédiés aux risques majeurs
- Annuaire des coordonnateurs Risques Majeurs Education
- Archives de la rubrique actualités

Documentation

- Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- Diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants et des adolescents
- Le bouclier orange
- Les bulletins d'information de l'IFRME
- Que faire en cas de risques majeurs ?

Photothèque

Exercices Plan Particulier de Mise en Sécurité

Risques naturels

Risques Technologiques

Photographies et illustrations de la crue de 1910

Sécurité civile

Voir toutes les photos

Et aussi

Sons

Glossaire

La Pr@rm

Bibliographie

Recherche

OK

IFRME et le réseau RME

Le Risque Majeur ?

La Pr@rm

Plan du site

Contact

IFRME
8 rue Jacques Louvât-Chesler
75 010 Paris
Tél : 01 44 72 09 25
contact@ifrme.com